



COMMUNIQUÉ

Réaction de l'Ordre des urbanistes du Québec au Plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

Montréal, le 26 juin 2023 – L'Ordre des urbanistes du Québec salue le dévoilement du Plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT). L'adoption de ce plan démontre la volonté du gouvernement de mettre en place des changements concrets en aménagement du territoire. La vision stratégique de la PNAAT adoptée l'année dernière ne restera pas sur la tablette et l'Ordre s'en réjouit.

Les différentes mesures prévues dans le plan sont globalement pertinentes et prometteuses. L'Ordre souligne notamment le mécanisme d'analyse des impacts des projets de l'État eu égard à l'aménagement du territoire, tout comme l'engagement d'intégrer des critères en aménagement du territoire et en architecture dans les différents programmes gouvernementaux. Ces mesures devront encourager une plus grande cohérence et exemplarité, ce qui répond à une demande majeure du milieu de l'aménagement. La volonté d'arrimer la fiscalité municipale aux objectifs en aménagement est également très encourageante et l'Ordre suivra ce chantier avec intérêt.

Toutefois, l'Ordre constate que le soutien prévu au milieu municipal en aménagement du territoire se concentre essentiellement sur une aide aux MRC pour la révision des schémas d'aménagement et de développement ainsi que pour la mise en place du monitoring régional. Bien que pertinentes, ces sommes devront être bonifiées pour comprendre aussi une aide aux municipalités locales afin de renforcer les capacités en urbanisme et soutenir la réalisation de projets concrets d'aménagement durable et d'amélioration des milieux de vie.

Enfin, l'Ordre espère que les groupes d'échanges entre le gouvernement et les Premières nations et Inuit permettront d'identifier des mesures concrètes à mettre en place, y compris sur le territoire régi par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

—

Fondé en 1963, l'Ordre des urbanistes du Québec est l'un des 46 ordres du système professionnel régi par l'Office des professions du Québec. Il regroupe près de 1700 membres et a pour mandat d'assurer la protection du public, notamment en encadrant les activités professionnelles des urbanistes. L'OUQ défend l'intérêt public à travers la promotion d'un aménagement intégré et durable du territoire et la mise en valeur des compétences des urbanistes, dont il est le gardien.

Renseignements : David Alfaro Clark
Conseiller aux affaires publiques et gouvernementales
dalfaroclarck@ouq.qc.ca | 514 576-5026